

Dans la séance de ce matin, sur motion de l'hon. M. Price, la chambre se forma en comité général pour prendre en considération l'adresse d'approbation...

M. Prince demanda au ministère si c'est son intention de faire des changements à la loi des cotisations pour ce qui regarde les marchandises et fonds de magasin des marchands et commerçants.

M. Hincks dit que c'est l'intention du ministère de faire quelques changements, mais non pas de la nature de ceux que contenait l'hon. membre.

Sur motion de M. Smith de Durham, il fut résolu de présenter une adresse à Son Excellence pour obtenir un rapport relatif aux syndics des chemins à barrières de Québec.

Sur motion de M. Smith de Frontenac, il fut résolu de présenter une adresse à Son Excellence demandant copie du rapport du chapelain catholique romain du pénitencier provincial, pour l'année dernière, et la correspondance entre cet officier et l'inspecteur.

M. Boulton demanda au ministère s'il avait intention d'élever le territoire cédé dernièrement au gouvernement par les sauvages du côté Nord du lac Supérieur, en un comté, et de nommer un juge de comté pour cette localité.

M. Price répondit qu'une mesure serait bientôt présentée à cet effet.

Sur motion de M. Sherwood il fut résolu de présenter une adresse à Son Excellence demandant copie d'un rapport relatif à la réclamation de M. Arthur Roburek; et une adresse demandant information sur l'étendue ou la largeur fixée par le gouvernement, par rapport au chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

Sur motion de M. Lechin, il fut convenu de présenter une adresse à Son Excellence pour obtenir copie du rapport de l'inspecteur du domaine de Sa Majesté à Québec, relativement à certain chemin dans le comté de Lotbinière.

Sur motion de M. McKenzie, une adresse fut votée à Son Excellence, pour avoir copie de certaines lettres-patentes royales relatives aux évêchés protestants de Québec, de Montréal, et de Toronto, et à l'archevêque catholique romain de Québec, et à l'évêque catholique de Montréal.

Sur motion de M. Cauchon, il a été résolu en comité d'autoriser les syndics des chemins à barrières de Québec à émettre des débentures au montant de £4,000 pour acheter et réparer le pont Montmorency.

Dans la séance de ce soir (23 juillet) la chambre a été occupée à recevoir le rapport du bill du pénitencier.

M. McDonald de Kingston proposa divers amendements qui furent perdus, à l'exception d'un seul qui est "que la clause permettant à un magistrat d'imposer une amende aux témoins qui n'apparaissent pas devant les inspecteurs, soit amendée en pourvoyant à ce que le magistrat ne soit pas lui-même un des inspecteurs."

Le 11 juillet, eut lieu dans les salons d'Astor House, à New-York, un grand banquet offert à l'archevêque Hughes par les catholiques de New-York. Les convives étaient au nombre d'environ 200. Au banquet des lettres d'excuse ont été lues venant de l'hon. Daniel Webster, Henry Clay, Washington Hunt, Lewis Cass, Winfield Scott et autres, qui n'avaient pu y assister.

Il s'est produit au sein de l'Assemblée législative de France le 7 juillet, un incident d'un ressort pour certains politiques du Canada une moralité instructive. Un député montagnard, M. Cassal, déposa une pétition venue du Haut-Rhin et demandant le rappel de l'acte inconstitutionnel du 31 mai. C'est ainsi qu'était qualifié dans ce document la dernière loi électorale qui a restreint celle du suffrage universel.

Cette leçon vaut bien une pétition, sans doute.

Il paraît que le Major Johnson est chargé par le Gouvernement d'organiser un corps de police qui aura charge de surveillance sur les quais. Cette nouvelle gendarmerie est depuis longtemps jugée nécessaire.

Une souscription au montant de £17 a été offerte à l'asile des orphelins de St. Patrice par les soldats du 20<sup>e</sup> régiment. Si l'on considère l'exiguïté de leur soldo, observe à ce sujet le Pilot, ce noble procédé vaut des volumes d'éloges en leur faveur.

Le zèle déployé par M. John Leeming et les services qu'il a rendus en qualité de secrétaire de l'exhibition industrielle du Canada en

1850, ont engagé un certain nombre d'entre les citoyens de Montréal à lui présenter demain, le 30 juillet, dans la salle des réchabites à quatre heures, un témoignage de gratitude par le don d'un service à thé en argent d'aurich eiseler et de fini le plus beau. Les articles dont se compose l'offre sont l'œuvre de M. M. Savary et Lyman, orfèvres de cette ville. On lit sur la cafetière cette inscription:

"Offert par un nombre de citoyens de Montréal et des environs, à John Leeming, Esq., en témoignage de ses efforts intelligents, zélés et infatigables, comme secrétaire de l'exhibition provinciale industrielle, tenue à Montréal en octobre 1850, en relation avec l'exposition des arts de toutes les nations, 1851."

Grâce aux soins du comité de Persévérance des Réchabites, les membres de cette association de tempérance et autres personnes se promettent un voyage de plaisir pour l'après-midi duquel l'argent n'est point épargné. Le but de la promenade, dont le jour est fixé au 5 août, est le village de Lavaltrie, et le vapeur qui les y transportera est le Highlander, qui a été loué expressément pour cet objet de la compagnie de transport de la malle du Haut-Canada. Le départ aura lieu à 10 heures du matin; le retour, le soir à 8 heures.

Un refroidissement singulier de température a succédé aux ondées intermittentes des quatre derniers jours. Le firmament (si de pronostic cesse d'être trompeur) reprend une sérénité qui semble promettre une continuité de beaux jours. On prétend que la subabondance des pluies récentes a été nuisible aux fens coupés et qu'on n'a pu les engranger. Sans apparences de récolte sont en général favorables. Nous voyons par nos échanges qu'il en est de même dans les provinces inférieures, et dans les Etats voisins.

On a eu l'obligeance de nous communiquer des renseignements sur le cours d'études actuellement suivi au Petit Séminaire de Ste-Thérèse. Nous ne manquons pas d'en faire usage pour le compte-rendu que nous donnerons dans notre prochain numéro des efforts que fait cette institution pour donner à la jeunesse une instruction conforme à ses besoins.

EUROPE.

Le dépeillement des journaux apportés par l'America, dont nous signalâmes vendredi l'arrivée à New-York, n'ajoute presque rien aux faits déjà annoncés. Si ce n'est un discours de Louis-Napoléon à Beauvais lors de l'inauguration d'une statue érigée en l'honneur de Jeanne d'Arc, et le rapport de M. De Tocqueville sur la révision de la Constitution, dont nous publierons au moins une analyse dans le prochain numéro. Nous dirons seulement ici que le discours du Président à Beauvais a été commenté en sens divers par la presse, et que cette dernière excursion elle-même de Louis-Napoléon a donné lieu aux démonstrations les plus empressées pour sa personne.

La Bourse a perdu un peu de la sérénité qu'elle montrait dans les derniers temps, par l'approche du moment décisif amené par la présentation du rapport de M. De Tocqueville.

Il est question de créer à Paris un cercle cosmopolite, dont feraient partie des personnes appartenant à toutes les nations, et qui aurait pour but de resserrer les liens de fraternité qui unissent entre eux tous les peuples. Comme annexé à ce cercle, on organiserait une bibliothèque cosmopolite, unique au monde. Le Président de la république a, dit-on, donné son approbation à cette création qui peut produire d'excellents résultats.

Haut-Canada.

M. George Brown, du Toronto Globe, réclame contre l'intention qu'on lui a faite de vouloir se porter candidat au comté d'Oxford, concurrentement avec M. Hincks.

La salle St. Laurent à Toronto, a été mercredi (25 juillet) le théâtre d'une nouvelle émeute, produite encore par les partisans de la sécularisation des réserves du clergé, dont l'un des plus chauds souteneurs est M. G. Brown. L'Assemblée avait été annoncée par de nombreux et gigantesques placards: elle se forma dans la soirée et devint fort compacte; et le trop-plein de la salle de réunion empêcha même un grand nombre de personnes d'y avoir accès, et elles durent y renoncer. On procéda naturellement par des discours: quelques ministres et d'autres citoyens séculiers mêlèrent ensemble la théologie et la politique à propos de réserves. Tandis que l'un d'eux, M. Burns, parlait encore, des acclamations et des cris bruyants apprirent l'arrivée d'un rassemblement du rassemblement du parti favorable à la destination religieuse des réserves, c'est-à-dire, hostile à leur sécularisation. Les individus qui le composaient étant en nombre, essayèrent de pénétrer de vive force dans l'enceinte où précédait la réunion, mais un piquet de police, là présent, les en empêcha. Ce tumulte, menaçant à l'extérieur, consterna l'Assemblée. L'assistance n'accordait même plus la moindre attention aux procédés tant elle était dominée par la frayeur. Beaucoup de personnes s'étaient néanmoins esquivées aux premiers symptômes de danger. La position des agents de police en dehors des portes était peu rassurante. La foule se pressait devant eux serrée et compacte, environnée à quelque distance d'un cercle de spectateurs. Les voix de fait paraissent avoir commencé de

la part des membres de la "réunion contre les réserves," par le jet de morceaux de bois au milieu du rassemblement où se trouvaient des individus qui ne demandaient qu'un prétexte pour agir.

Le désordre prit dès lors le caractère le plus sérieux. Il fallut pour le réprimer faire le militaire au secours et l'on procéda à la lecture du Riot Act. Enfin les soldats parvinrent à dissiper l'attroupement. Dans la mêlée qui précéda, plusieurs personnes avaient été grièvement blessées, le Maire de Toronto du nombre. L'un des agents de police avait reçu des contusions graves; plusieurs dames et jeunes messieurs s'étaient évanouis à la vue des balonnettes s'échappant à la hâte du gaz.

Cette émeute, la plus formidable que l'on ait vue à Toronto, ne cessa qu'à une heure après-midi.

Le Mirror observe à ce sujet:

"Bien qu'il n'y ait pas de termes assez forts pour dénoncer cette conduite outrageante de la populace, nous devons convenir avec nombre de citoyens paisibles et bien disposés, que George Brown, au moyen de son journal, a occasionné plus de querelles et d'animosités entre voisins, depuis sa malheureuse apparition au milieu de nous, qu'aucun autre de ceux qui ont en aucun temps traversé l'Amérique. Il nous faut avouer aussi que nous regardons cette seconde assemblée contre les réserves aussi peu nécessaire qu'impulsive, comme née d'un sentiment de bravade et de vanité personnelle, et provoquée par quelques esprits agités et turbulents, dans le seul but de créer une démonstration."

D'ailleurs, le Globe fait ressortir sur toutes les autres dénominations religieuses le blâme de cette émeute épiscopale.

RECLAMATIONS EN FAVEUR DE DIMANCHE.

La voix publique s'est élevée depuis un an avec force en faveur de l'observation du dimanche dans la sous-province. C'est en obéissance à cette impulsion qu'un bill vient d'être introduit dans l'Assemblée par M. Bell à l'effet de restreindre le travail dans les bureaux de poste, les dimanches. La semaine dernière, il a été convoqué à Toronto une assemblée presbytérienne qui, dans une pensée analogue, a adopté diverses résolutions fondées sur l'observation du dimanche, et, bien plus, déclarant qu'il devrait ce jour-là y avoir suspension de tout travail dans les bureaux de poste, et même du transport des malles. Il a été nommé un comité pour la rédaction d'une requête aux deux branches de la législature dans un but conforme à la teneur de ces résolutions.

ASSASSINAT.—Vendredi, un maître d'auberge du nom d'Alexandre McKay, domicilié près des Casernes (à Toronto), fut brutalement assailli par le propriétaire de la maison qu'il occupait, James S. Maron, et frappé à coups de couteau dans la poitrine. McKay ne survécut que peu d'heures à ce lâche assassinat. L'attentat ne put causer la résolution à laquelle on était venu à l'expulser de la maison, sa victime par la force brutale, et ce fut précisément tandis qu'il s'occupait à jeter dehors les meubles du malheureux McKay, que celui-ci, survenant tout-à-coup, tenta d'arrêter cette violence et regarda la suite des coups qui ont déterminé sa mort. Une enquête du coroner a été suivie du verdict de "meurtre volontaire," et Mason attend en prison son jugement pour les prochains assises.

SCHOLARSHIP A PROPOS DE LOIS.—"Chef Talbot" et "James Thomas" sont deux savants qui, en mai dernier, se présentèrent à Robert Pegley, juge de paix, et sur la preuve que l'un d'eux avait mis à mort un loup avec sept autres, obtinrent une attestation corroborant le fait; sur quoi l'indélicat toucha immédiatement à Londres (Haut-Canada) une somme de £10. Cependant, avant de percevoir cette somme, le porteur du certificat s'était concerté avec son compagnon pour en faire une copie si bien contrefaite, qu'il reçut en l'exhibant une autre somme qui, cette fois s'éleva à £18 parce qu'un lieu du chiffre "sept" désignant le nombre des loups tués, ils avaient écrit "douze". Encouragés par ce premier succès, ils voulurent dernièrement recourir à la même ruse, et ils fabriquèrent dans cette intention un autre certificat pour la mise à mort de "deux loups". Malheureusement pour eux, ayant oublié le nom du magistrat, ils écrivirent "George" au lieu de "Robert" qui est le prénom du juge de paix. Aussi, après avoir touché une somme de £15, furent-ils arrêtés pour avoir à répondre devant la justice de cette double supercherie.

Provinces Inférieures.

HALIFAX, 23 Juillet.—L'hon. M. Howe arriva hier du Canada, et fut honoré par ses concitoyens d'un feu d'artifice. Ils assure avoir pleinement réussi dans sa mission.

La Législature va être dissoute. De nouvelles élections auront immédiatement lieu et seront, il est probable, suivies prochainement d'une session. L'agitation arguent au sujet du chemin de fer.

TERRE-NEUVE.—Les journaux les plus récents de Terre-Neuve contiennent peu de nouvelles.

La perspective de la Pêche, tant par rapport au nord qu'au sud de l'île, est encourageante. A la suite des vents froids qui ont soufflé avec continuité de l'est, la température s'est adoucie et promet d'indemniser les cultivateurs de ses dépenses et de ses travaux.

La Revenu public de l'année finissant le 30 Juin fait preuve d'une forte augmentation.

Le Gouverneur LeMarchand était à la veille de son départ de l'île.

La population de St. Jean espère dans l'accomplissement du projet en contemplation par suite duquel St. Jean doit devenir un port de

relâche pour les vapeurs qui navigeront entre la côte d'Irlande et les Etats-Unis.

CAP-BRETON.—La pêche du maquereau sur les bancs du nord a été très-abondante. Cependant, à Manadien et à Louisbourg, les coups de seine n'ont pas été également heureux à raison de l'inexpérience des pêcheurs dans l'art de tirer la seine. C'est là, dit un journal, un regrettable incident, et il en résultera une très-grande perte. Il faudra être plus prudent à l'avenir en se procurant d'avance l'aide de personnes entendues dans le métier.

NOUVEAU-BRUNSWICK.—La question pendante depuis tant d'années de la frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick est enfin décidée. La ligne de démarcation fixée par les arbitres, dit le Canadian, "commence au lac Beau, l'un des lacs de la rivière St. François, et de là se rend au lac Long, un lac commun entre les limites méridionales des lacs de l'émigration et de Madawaska, hisant ainsi ces deux seigneuries au Canada. Ensuite elle se dirige au nord jusqu'à ce qu'elle atteigne la hauteur entre les eaux qui se jettent dans le St. Laurent et celles qui tombent dans le St. Jean et la baie des Chaleurs. Arrivée au parallèle du 45<sup>e</sup> degré de latitude nord, elle suit le parallèle vers l'est jusqu'à ce qu'elle atteigne la rivière Mistouche, l'une des branches septentrionales du Ristigouche. Elle descend alors la rivière Mistouche jusqu'à sa jonction avec le Ristigouche, et de là elle descend le Ristigouche jusqu'à la baie des Chaleurs. Toutes les îles dans le Mistouche et dans le Ristigouche sont jugées au Nouveau-Brunswick."

La superficie du Nouveau-Brunswick était auparavant de 18,307,360 acres; elle est maintenant à peu près de 22,000,000. La superficie de l'Angleterre et du pays de Galles est de 37,000,000 acres; celle de l'Irlande, de 20,400,000 acres; et celle de l'Ecosse, est de 18,000,000. Le Nouveau-Brunswick a donc un territoire beaucoup plus grand que celui de l'Ecosse ou de l'Irlande, et qui égale à-peu-près les trois cinquièmes de l'Angleterre et du pays de Galles; mais sa population est à peine de 230,000 âmes.

Californie.

Au rapport d'un journal anglais que nous avons sous les yeux, San Francisco souffre d'un état de société à peine tolérable. Les meurtres et les brigandages ont continué dans les derniers temps de se répéter avec une fréquence alarmante. L'impuissance bien constatée de la justice répressive a fait aux individus une sorte de nécessité de se protéger eux-mêmes. La loi de Lynch espèce de loi populaire dont l'application consiste à saisir le coupable en flagrant délit et à le punir incontinent, n'avait été suivie que dans les campagnes; elle s'est enfin intronisée dans la ville de San-Francisco. Pour que cette justice y soit devenue nécessaire, il faut que la sécurité y ait été étrangement compromise; il faut que les autorités se soient trouvées paralysées ou qu'elles aient refusé leur concours. Quoiqu'il en soit, nous allons enregistrer une des plus terribles sévérités de la loi Lynch dont un nombre respectable de citoyens importants de San-Francisco se sont faits en cette occasion les ministres.

Le soir du 10 juin, un misérable du nom de Jenkins s'introduisit furtivement dans le magasin de M. Virgin, et en enleva un coffre de fer contenant des valeurs considérables. On se mit immédiatement à sa poursuite. Le voleur s'étant jeté dans un canot et s'efforçant de s'échapper dans la baie. Sur les instances de M. Virgin, quelques bateliers se décidèrent à le poursuivre, et bientôt ils ont rejoint Jenkins. Une lutte s'ensuivit, mais le nombre est contre lui; il est obligé de céder à la force, et, tandis que les uns s'emparaient de lui, les autres ont bientôt repêché le sac d'acconseteur qu'on avait vu Jenkins avoir jeté à l'eau pour écarter la preuve de son crime.

Ramené à terre, Jenkins est remis entre les mains de quelques membres du comité de vigilance. Quatre-vingts membres bientôt se réunissent au quartier-général; les portes se ferment et Jenkins, convaincu de vol, est condamné à être pendu la nuit même, sur la place Portsmouth, en vertu de la loi Lynch.

La police municipale se présente à la porte du tribunal et réclame le prisonnier. On le lui refuse, et la justice du comté doit s'accomplir.

Voici les détails que donne le Courrier des Etats-Unis sur l'exécution de Jenkins:

"Le comptable, après avoir entendu sa condamnation, avait demandé froidement un cigare, l'avait allumé et le fumait avec calme; on lui avait bientôt un prêtre, qui resta près de lui pendant une heure; mais les conseils de la religion ne paraissent pas avoir agi sur Jenkins: il espère plus de la police qui l'avait réclamé que de la miséricorde divine. Mais son espérance ne se réalise pas; et, vers deux heures de la nuit, les portes du comté s'ouvrent, et le coupable paraît aux yeux de la foule.

Jenkins est un homme de haute taille et de proportions athlétiques; sa contenance est fière; son visage pâle, mais calme; il fume son dernier cigare avec un stoïcisme qui semble ne devoir pas se démentir. Il espère encore! Les mains liées derrière le dos, escorte d'un détachement nombreux d'hommes armés, le condamné s'avance; à sa vue la foule réunie sur la place jette une clameur immense et ondule avec fureur. La nuit est sombre, et les nuages qui s'entassent dans le ciel ne laissent point passer les rayons de la lune. Tout concourt à donner à cette scène de mort un caractère de terreur. Le prisonnier est au pied de l'arbre de la liberté, et déjà un homme s'est élancé pour y fixer la poulie qui doit servir à l'exécution; mais une clameur s'éleva: "Non,

non! ne le pendez pas à l'arbre de la liberté." "Allons à l'ancienne Douane," s'écrient d'autres voix, et la foule se précipite vers le coin de la place, occupé naguère par les bureaux de la Douane.

"A la faveur du tumulte qui n'avait pas cessé de régner, la police avait essayé de s'emparer par force du prisonnier qu'on avait refusé à ses instances; mais elle n'avait pas été plus heureuse dans cette seconde tentative; elle avait été rudement repoussée, et si elle avait persisté dans ses attaques, l'escorte armée eût fait feu. Le prisonnier avait compris que tout était fini pour lui: aussi était-il presque mort d'émotion; en l'espérance de quelques minutes vingt fois peut-être l'espérance lui avait souri, vingt fois elle l'avait abandonné. Sans force, sans connaissance, il est saisi par cent mains; un bonnet couvre sa tête; une corde lui est jetée autour du cou, et une seconde après, il s'agitait dans les dernières convulsions de l'agonie au dessus de la foule émue. Le corps se balançait quelque temps au bout de la potence; la lune éclaira d'un rayon blafard et émitif; puis l'immobilité de la mort s'empara du cadavre tandis que la place se vidait silencieusement. Tout était fini pour Jenkins; et la justice populaire triomphait."

Nominations Officielles.

Toronto, 26 Juillet 1851. Il a plu à S. E. le Gouverneur Général faire les nominations suivantes, savoir:

Pour être Juges de Paix pour le District de Montréal:—M. M. Louis Huet Massie, de Varennes; Jesse Dunn Armstrong, de William Henry; Joseph Dubreuil de Lachina; Charles Brin et Christophe Fournier dit Préfontaine, de St. Marc.

Pour être Commissaires pour la décision sommaire des Petites Causes:

M. M. François Félix Legendre, Stephen Charrier Daniel Mc Millan, Thomas Hackett et François Lamoureux pour le Township de Milton; (Commission du 18 Décembre 1849 révoquée).

M. M. Louis Bélanger, Alexis Caron et Michel Marceau, pour la paroisse St. Simon; (Commission du 11 Novembre 1847, révoquée)

MARIAGE.

A Berthier, le 9 ult., Isidore Fernet, Eccl., à Dlle Adeline Dubois, tous deux du dit lieu.

DECES.

A Berthier le 9 ult., après une maladie de dix mois supportée avec une patience héroïque et une résignation vraiment chrétienne, Sœur Louis Carouban à l'âge de 60 ans. Il laisse une famille inconsolable de sa perte et grand nombre d'amis qui ont assisté à ses funérailles. Au Lac Beauport, Township de Brandon, vendredi le 11 ult., à l'âge canonique de 100 ans, trois mois et 17 jours, Mme Charlotte Fother, veuve de feu Sr. Chs. Gilbert. Elle a conservé jusqu'au dernier moment l'usage de ses facultés intellectuelles ainsi que de ses sens. Elle racontait avec précision les principaux événements de la prise de Québec, ainsi que l'histoire de sa jeunesse. Elle laisse une famille inconsolable de sa perte, qui se compose de 12 enfants, 72 petits-enfants, 84 arrière-petits enfants, 30 arrière-petits enfants et 5 enfants de petits enfants; 4 neveux, 27 petits-neveux, 65 arrière-neveux, 60 sous-arrière-neveux et 100 enfants de ceux-ci.

Ses funérailles ont eu lieu à St. Gabriel de Brandon, le 13 ult.

N. B. Les Journaux Anglais et Français de cette Province sont priés de reproduire ces décès. (Communiqué)

ANNONCES.

AVIS.

UN appareil typographique traversait de l'emploi en s'adressant à l'éditeur imprimeur, Montréal, 29 juillet 1851.

SITUATION DEMANDEE.

M. C. J. de BELKE, ancien professeur de France, récemment arrivé de Paris, désire se placer en qualité d'INSTITUTEUR dans une paroisse où cet emploi est vacant, et où l'honneur serait suffisant pour un homme marié. Longue expérience, vingt années d'enseignement recommandations respectables, tels sont ses titres à la confiance publique. S'adresser, rue St. Denis, No. 62. Montréal, 29 juillet 1851.

CEREMONIAL

CONCILE PROVINCIAL DE QUEBEC.

L'AUTORITÉ ECCLÉSIASTIQUE vient de faire imprimer à Québec, par A. Côté et Cie., une BROCHURE de 50 pages, contenant le CEREMONIAL DU CONCILE PROVINCIAL DE QUEBEC qui s'ouvrira le 15 JUILLET prochain. On nous prie d'annoncer que tout certain nombre d'exemplaires de ce livret intéressant sont en vente à l'Évêché de Montréal. Prix 15 sols. Montréal, 29 juillet 1851.

ACADÉMIE DE BRANDEBURG.

L'EXAMEN public de cet établissement aura lieu le 31 du courant. Il sera suivi de la distribution solennelle des PRIX. Les amis de l'éducation sont priés d'y assister. Brandebourg, 22 juillet 1851.

SEANCES LITTERAIRES

COLLEGE DE MONTREAL.

1<sup>ère</sup>. SÉANCE le 29 du courant à St. A. M. 2<sup>ème</sup>. . . . . 1 P. M. 3<sup>ème</sup>. . . . . 30 . . . . . S. A. M. SÉANCE de la distribution des PRIX le 30 du courant à midi. Les PORTES seront ouvertes à toutes les personnes qui daigneront honorer ces séances de leur présence. La rentrée des pensionnaires est fixée au 16 de septembre; et le lendemain matin à St. de la Pointe-à-Callière des classes. Montréal, 15 Juillet 1851.